



PANNEAU LUMINEUX REGLEMENT

I. OBJECTIFS

Le panneau a pour objectif de diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune et ainsi d'éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la ville.

II. QUI PEUT DEMANDER UNE DIFFUSION ?

- ↪ la municipalité et les services municipaux : restaurant scolaire, médiathèque, Horizon, écoles, EHPAD, ...
- ↪ les associations communales

III. TYPES DE MESSAGES

Informations municipales

- ↪ Infos pratiques : état civil, démarches administratives, conseils municipaux et autres assemblées publiques, circulation et sécurité (travaux, chantiers, déviations, ...), vie municipale et citoyenne
- ↪ Infos évènementielles : manifestations municipales, évènements, inaugurations, expositions, spectacles, ...
- ↪ Infos générales : enfance, éducation, vie scolaire, urbanisme, développement durable, solidarité, santé, économie, emploi, culture, sports, loisirs, vie associative, ...

Informations associatives

- ↪ Sportives, Culturelles, solidaires, éducatives et scolaires

IV. QUELS TYPES DE MESSAGES SONT EXCLUS ?

- ↪ Les messages d'ordre privé (émanant d'un particulier ou d'une entreprise)
- ↪ Les messages à caractère commercial, politique, syndical ou religieux
- ↪ Les messages à vocation interne (réservés aux seuls membres d'une structure)

Précisions : la mairie s'autorise à ne pas diffuser une information qu'elle jugerait inadaptée.

V. COMMENT FAIRE SA DEMANDE ET A QUI ?

Un formulaire spécifique est à votre disposition :

- ↪ En version papier à l'accueil de la mairie
- ↪ En version informatique téléchargeable sur le site de la commune : www.pledran.fr

Le message devra comporter les informations de base : qui organise, quoi, où, quand, à quels horaires ?

Vous pourrez ensuite transmettre votre demande au service communication qui rédigera votre message.

VI. QUAND FAIRE SA DEMANDE ?

Les demandes de diffusions devront parvenir en mairie au moins 15 jours avant la date de diffusion souhaitée.

VII. DIFFUSION DES MESSAGES

La diffusion des messages est gratuite. Le nombre de jours de diffusion dépend de l'importance du message et du nombre de messages à diffuser sur la période considérée.

Toutefois, pour une manifestation, les messages sont diffusés 10 jours maximum avant le jour J.

Les messages sont diffusés sans interruption (sauf extinction nocturne du panneau). La diffusion d'un message est d'environ 7 secondes pour une question de lisibilité de l'information

Contact : service communication au 02 96 64 34 29 ou mairie@ville-pledran.fr